



Cosnac bp

Émulsion bouche-pores et finition

Fiche technique

C'est une émulsion autolustrante servant à la fois de bouche pores et de finition.
Utilisée en tant que bouche-pores présente de très bonnes caractéristiques d'accrochage et conditionne une résistance supérieure de l'émulsion autolustrante.
Utilisée en finition, présente une forte brillance et une grande résistance aux traces.
Elle peut être lustrée à basse et haute vitesse.
Son élimination est facilitée par la présence de polymères acryliques métallisés.
Convient pour sols lavables durs et souples tels que vinyls, PVC, linoléums...

Mode d'emploi

Sur sol parfaitement décapé, sec et neutralisé à un pH compris entre 7 et 8,
appliquer une à deux couches fines et croisées.
Séchage entre les couches : 30 à 45 min.
Terminer en appliquant plusieurs couches de l'émulsion choisie ou de COSNAC BP.

Conditionnements

- Emballage : carton de 4 bidons de 5L

Données techniques

- Aspect : liquide blanc laiteux
- pH : 7,7 - 8,7
- Densité : 1,02 - 1,04
- Consommation : 1 L pour 40 à 60 m² / couche.
- Température d'utilisation : minimum 5°C.

Précautions

Eviter les projections oculaires.
Respecter les temps de séchage.
Ne pas remettre le produit inutilisé dans le bidon.
Vérifier le pH au sol, avant la mise en émulsion.
Celui-ci conditionne la durée de vie du traitement.

Stockage

Stocker à l'abri du gel.

Sécurité selon FDS

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé.
Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Respecte l'homme (Eco'Reflex Sécurité)

Risque chimique réduit pour l'utilisateur (Selon les critères Eco'Reflex établis à la date de publication de cette fiche technique).
Sans allergène déclaré (selon le règlement n°648/2004 et le règlement n°1272/2008).
Sans VLER.

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au 05.55.27.65.27 pour le personnel médical.

Formule déposée au centre Antipoison France : + 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

28-07-2015 Ind. 12 ■

